

PROCES VERBAL DE SEANCE DU MARDI 30 AOUT A 19H

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Jacqueline ANTONIO

Présents : David DUIZIDOU, Maurice CROUAIL, Fabrice DAURE, Nicolas MUGAIN, Serge LANOUILH, Valéry BIZIERE, Fabien FOUQUET, Philippe GUYOMARC'H, Valérie CODHANT, Jacqueline ANTONIO, Guillaume MARQUE et Jonathan HUBERT

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Valéry PECHEYRAN et Olivier SOUBIES

Intervention demandée en amont par M Valéry BIZIERE qui donne un compte-rendu sur le déroulement de la rentrée scolaire 2022 :

Nouveau fonctionnement de la cantine – repas établis au collège de Serres Castet – les tarifs sont inchangés par rapport à l'année dernière. Du matériel a dû être acheté : four liaison froide, liaison chaude, caisses isothermes, location d'un véhicule pour le transport des repas.

Nouvelle direction : M DARMANA Mathieu en remplacement de Mme MAZIERE.

M Bizière tient à remercier M HUBERT Jonathan, M Philippe NAUDE du SIVU de Lème et l'employé communal Christophe JOUGUET pour leur aide et tout le travail accompli pour que cette rentrée se déroule de façon sereine.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

M Nicolas MUGAIN donne un compte rendu de l'avancement des travaux : gros œuvre, toiture (bacs acier enlevés et pose de la nouvelle charpente). Présentation des différents travaux au rez de chaussée et étage ainsi que les différentes teintes choisies : faïences, peinture, carrelage mural et sol.

L'acquisition du panneau d'affichage pour basket et pala n'est pas encore décidée. Il est impératif que cette décision soit prise dans les plus brefs délais afin que les entreprises puissent avancer dans les travaux en particulier pour l'électricité. Après débat, il est décidé que la commune achètera le panneau et divisera en 3 le HT, la TVA sera récupérée en partie dans 2 ans par la commune.

Devenir des anciens bacs acier : Ce genre de matériaux étant interdit, conformément au PLUI en vigueur, pour toutes constructions chez un particulier, ils ne seront donnés seulement qu'aux agriculteurs de Thèze qui en feront la demande. Un courrier leur sera adressé.

RAPPORT SUR L'EAU

M le Maire donne un résumé du compte rendu sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du syndicat de l'eau Luy Gabas Léés exercice 2021 (qualité de l'eau, volumes, réseau, distribution, nombre d'abonnés, contrôle) qui doit être approuvé par l'assemblée avant le 31 décembre 2022.

Ce rapport est en ligne et mis à la disposition des usagers :

<https://www.luygabaslees.fr/telechargements/> (onglet rapports annuels / rapports 2021)

Cette délibération a été adoptée par 12 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

ECLAIRAGE PUBLIC

- **Renouvellement de la convention avec le SDEPA pour l'éclairage public :**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention relative aux modalités de participation financière des communes au service d'exploitation de l'éclairage public. La formule maintenance préventive et corrective est retenue. Cette convention a une durée de 4 ans qui correspond au marché de travaux de maintenance. C'est l'entreprise CEGELEC qui est chargé de cet entretien

Cette délibération a été adoptée par 12 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

- **Devis SDEPA : changement lanternes vétustes**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis du SDEPA concernant le dossier RENOVATION REF 21REP002 qui concerne la rénovation de l'éclairage public avec le remplacement de l'ensemble des lanternes vétustes. La somme de 12 092.81 € restant à la charge de la commune n'ayant pas été budgétisée, le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour 2022.

- **Devis lanternes solaires chemin de Tuquet**

M Guillaume MARQUE présente le dossier à l'assemblée – il s'agit d'installer 9 lampadaires solaires. Le devis s'élève à 1850 € HT chaque lampadaire (hauteur 5 mètres), auquel il faut rajouter, à la charge de la commune, l'achat ou la confection des socles sur lesquels ils seront posés. Après en avoir délibéré, il est décidé pour 2022 d'acheter les supports de 7 lampadaires et prévoir l'achat des 7 lampadaires solaires en 2023.

VOIRIE 2022

M Maurice CROUAIL présente à l'assemblée les devis manquants voirie 2022, permettant de déposer la demande de subvention au département. Des devis complémentaires ont été établis par l'entreprise SOGEBEA.

Il est décidé de retenir les travaux tricouche aux HLM pour un montant de 4 825 € HT ainsi que la réparation de chaussée au chemin de Pandelé pour 3 500 € HT.

Le montant total subventionnable pour 2022 est de 29 306 € HT

Subvention du département 35 % : 10 257.10 €

Fonds propres : 19 048.90 € HT

Cette délibération a été adoptée par 12 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

SECURISATION CHEMIN PIETONNIER

Le dossier de sécurisation avance. Certains points demandent à être revus (positionnement du passage piéton chemin Laslanottes, grille regard eaux à ENEDIS)

Les données chiffrées nous ont été transmises. L'ensemble du projet est estimé à 233 000 € TTC avec une aide financière du département estimée à 108 000 €. Il resterait donc 125 000 € à la charge de la commune de Thèze.

Il sera demandé au département si une aide peut être espérée en 2022, auquel cas il sera nécessaire de lancer un appel d'offres. Dans le cas contraire ce dossier sera déposé en 2023.

Remarque faite par M Guyomarc'h : pourrait-on se renseigner pour l'achat d'un radar pédagogique qui pourrait être installé à l'entrée du village sens Auriac – Thèze

MISE EN PLACE M57

M le Maire informe l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M57 est le nouveau référentiel obligatoire des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2024. Il propose donc au conseil municipal de faire application de ces nouvelles règles à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération a été adoptée par 12 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

EMPLOYES COMMUNAUX

Le retour de Mme MADER est prévu le 12 septembre prochain. Elle reprendra à temps partiel.

Le contrat d'Amandine se termine au 30 septembre 2022 et sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 à raison de l'équivalent de 2 jours par semaine

Suite aux différents départs (départ volontaire et retraite) des agents PINTO DE SILVA Sébastien et THOUVENIN Patricia, de celui de Mme MAZIERE Valérie, Directrice de l'école élémentaire de Thèze (mutation) le conseil municipal souhaite organiser une réception en leur honneur. La date du vendredi 21 octobre 2022 à 19h à la mairie de Thèze est arrêtée.

DON D'UN PARTICULIER

M KUNZ Pierre souhaite faire un don à la commune Thèze : un tableau représentant un ancien maire de Thèze et trois autres objets. Le conseil municipal accepte ces dons qui seront mis en valeur dans la salle du conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

M Fabrice DAURE fait un état succinct de la comptabilité à ce jour. Rien de particulier est à noter.

Une laverie automatique sera installée courant novembre sur le parking du Spar par les nouveaux propriétaires. Un forfait de 45 € sera demandé pour l'utilisation du domaine public.

Cette délibération a été adoptée par 12 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

La réunion des associations pour l'organisation du forum des associations s'est déroulée hier 29 août. Tout est pratiquement prêt. Rappel forum : samedi 10 septembre au stade de rugby.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50

Approuvé par le conseil municipal en date du 06 octobre 2022

Le Maire, David DUIZIDOU

Le secrétaire de séance, Jacqueline ANTONIO